

DEPARTEMENT DU NORD
SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES
S.I.G.A.L
« SYNDICAT INTERCOMMUNAL
POUR LA GESTION DE L'AERODROME DE LOISIRS »

Le 03 décembre deux mille vingt et un, à 18 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni en Mairie de Bondues, sous la présidence de M. Patrick DELEBARRE, Président du SIGAL

Date de Convocation : le 25 novembre 2021

Nombre de membres en exercice : 16

Etaients présents : MM. Patrick DELEBARRE, Sébastien BROGNIART
MM. Martin LEPOUTRE, M. Jean-Louis MUNCH, Pierre VERLEY, Louis LUTUN,
Mmes Marie-Paule LEPERS, Françoise GOUBE

Etaients absents ayant donné pouvoir :
M. Dominique LEGRAND ayant donné pouvoir à M. DELEBARRE,
M. Bernard GERARD, ayant donné pouvoir à Mme GOUBE,
M. Pierre-Jean ANDRAL, ayant donné pouvoir à M. VERLEY,
M. Miguel BEADES, ayant donné pouvoir à M. MUNCH,
M. Jérôme MATHIEU, ayant donné pouvoir à M. LEPOUTRE,

Etait absente excusée :
M. Jean-Philippe PROUVOST
Mmes Nathalie HERBAUX et Gwendoline SPOTBEEN

N°21-05-08

Commission Consultative de l'Environnement

Désignation des Représentants du SIGAL

Rapport de M. Le Président,

La Commission Consultative de l'Environnement, qui se réunit sur convocation du Préfet, permet de répondre aux doléances des riverains et de mener une réflexion sur la gestion des nuisances sonores générées par l'activité de l'aérodrome.

Cette Commission doit être composée à part égale :

- de représentants des professions aéronautiques (des représentants des personnels exerçant leur activité sur l'aérodrome, des représentants des usagers de l'aérodrome, un ou des représentants de l'exploitant de l'aérodrome),
- de représentants d'associations de riverains de l'aérodrome et d'association de protection de l'environnement
- des collectivités locales (des représentants des établissements publics de coopération intercommunale compétente en matière de bruit dont au moins une commune membre est concernée par le bruit de l'aérodrome, des représentants des communes concernées par le bruit de l'aérodrome n'appartenant pas à l'un des établissements publics de coopération intercommunale mentionnés ci-dessus, des représentants des conseils régionaux et généraux).

Lors du Conseil du 11 septembre 2020, vous avez désigné M. DELEBARRE, titulaire, et M. GERARD suppléant, afin de le représenter au sein de ladite commission consultative de l'environnement dans le groupe 1.

Or M. GERARD a été désigné représentant titulaire à la CCE par le Conseil Régional des Hauts de France.

Le SIGAL doit donc procéder une nouvelle fois à la désignation de ses représentants.

Il vous est proposé de désigner comme représentants du SIGAL :

- Membre titulaire : M. Patrick DELEBARRE
- Membre suppléant : M. Pierre VERLEY

Le Comité Syndical
Adhère à la proposition ci-dessus

Ainsi fait et délibéré

En séance du Comité Syndical

Certifié conforme

Le Président

S.I.G.A.L
Syndicat Intercommunal pour la Gestion
de l'Aérodrome de Loison
Bureau de Piste
Avenue du Général de Gaulle
59910 BONDUES
Tél. 03 20 98 34 95
sigal-bon@sigal.eu